

**Politique.** En validant vendredi la composition du conseil métropolitain, le Conseil constitutionnel a mis en ordre de marche la métropole. Un soulagement pour l'ensemble de la chaîne administrative locale.

# Le blocage est levé, la machine va redémarrer

**Au-delà des querelles juridico-politiques** engendrées par la métropole Aix-Marseille-Provence, la décision rendue avant-hier par le Conseil constitutionnel a au moins le mérite de mettre un terme à une période de flou administratif. À la fois pesante pour les 7 500 agents issus des six intercommunalités et étouffante pour tous les acteurs économiques ou associatifs dont l'activité est liée à celle des feues EPCI. « C'est une victoire pour les personnels dont les acquis et, surtout, les salaires, étaient menacés par le désordre institutionnel, ne manque pas de réagir le syndicat FO des territoriaux de Marseille et de la métropole, à l'annonce de la validation par les Sages de la composition du conseil métropolitain. C'est aussi une victoire pour le service public car son fonctionnement normal s'en retrouvait bloqué. »

## « Aucune commande ne pouvait être passée »

Dans l'absconse situation, si depuis le 1er janvier la métropole est en vigueur, son fonctionnement était gelé dans l'attente de l'avis du Conseil constitutionnel. Dissoutes, les six intercommunalités n'avaient plus aucune personnalité morale. « De ce fait, depuis 2 mois, aucune décision ne pouvait être prise, aucune commande ni aucun marché ne pouvait être passé(e), ce qui mettait notamment gravement en péril les entreprises locales dont les collectivités assurent une bonne partie du chiffre d'affaires », rappelle Sylvia Barthélémy (UDI), qui présidait l'Agglo du Pays d'Aubagne.

Précautionneuses, les EPCI avaient passé un maximum de

commandes avant le 31 décembre dernier mais depuis, les seules dépenses autorisées étaient réalisées pour assurer la paye des agents et la continuité du service public, comme les transports ou la collecte de déchets. « *Si un camion benne tombe en panne, je n'ai pas la possibilité de le faire réparer* », glissait, avant la décision du Conseil constitutionnel Sylvia Barthélémy.

Idem, le versement de subventions aux organismes publics ou associations était suspendu. Les missions locales ou offices intercommunaux de tourisme attendent donc notamment avec impatience l'arrivée des subsides... « *La situation pouvait durer un trimestre, pas plus* », fait valoir Martine Vassal. Sur le ton de l'anecdote, la présidente (LR) du conseil départemental confie que l'institution qu'elle dirige a du finalement augmenter sa participation financière à l'organisation d'un salon de l'agriculture porté par l'ex-Agglopro Provence, prenant ainsi la part que la métropole devait assurer...

Cette période de latence devrait encore durer au moins un mois le temps que la métropole ne soit définitivement installée. La politique reprendra ses droits avec l'attribution des vices-présidences et délégations. Dans le sillage des 7 500 agents, les 240 élus métropolitains ont du pain sur la planche. D'autant que certains comptent encore la savonner...

**FLORENT DE CORBIER**

*À retrouver dans notre édition de demain, un dossier retraçant l'histoire et les perspectives des six intercommunalités qui ont fusionné dans la métropole.*





Jean-Claude Gaudin, président de la métropole, a promis d'autres séances du conseil métropolitain et des conseils de territoires avant d'ici le 30 avril, date butoir pour voter le budget. PHOTO AFP

## Entre la métropole et le Département, la cohabitation ne devrait durer qu'un temps.

■ Il y a déjà plus de trois ans, alors que les prémices de la métropole Aix-Marseille étaient évoquées, un maire du département nous confiait, qu'à ses yeux, le conseil général d'alors n'aurait dès lors plus d'utilité. Devenu aujourd'hui vice-président du conseil départemental, il a peut-être révisé son jugement. Mais la question de la cohabitation entre les deux institutions reste d'actualité.

À l'image de ce qu'il vient de se faire du côté de Lyon où une grande métropole s'est substituée au département du Rhône, la même chose est envisageable ici. « *Il devrait y avoir un rapprochement entre la métropole et le Département mais je suis bien incapable de dire quand* », estime Martine Vassal, présidente (LR) du conseil départemental (CD). Ni de savoir quelle forme prendra cette fusion progressive. « *C'est une bonne chose de réduire le nombre de strates*

*qui séparent les citoyens des institutions* », juge Martine Vassal. Entre les communes, les communautés de communes ou d'agglomération devenues aujourd'hui conseils de territoires, la métropole, le Département et la Région, il y a matière à égarer n'importe quel citoyen lambda.

### Quand et quel mode d'élection ?

Si le gouvernement a créé ces métropoles, ce n'est pas pour ajouter une couche au mille-feuille administratif mais pour le simplifier. Ce qui est loin d'être encore le cas... « *Le problème de fond n'est pas celui du transfert de compétences mais celui du mode électif entre deux institutions qui n'ont pas les mêmes scrutins* », objecte la présidente du CD. Pour rappel, les élus métropolitains ont aujourd'hui mandat jusqu'en 2020 tandis que ceux du Département

siègent une année de plus. Faudrait-il alors rallonger d'un an le mandat municipal et métropolitain en cours ou à l'inverse raboter d'une année celui du Département ? Quid aussi du statut du Pays d'Arles qui ne fait pas partie de la métropole et de Pertuis (Vaucluse) et Saint-Zacharie (Var) qui elles sont dans l'institution mais pas dans les Bouches-du-Rhône...

« *En attendant, heureusement que le CD existe encore pour épauler la mise en route de la métropole* », défend Martine Vassal. Pour l'heure, le Département ne lui a cédé que 3 compétences : le fonds de solidarité logement, le fonds d'aide aux jeunes et la gestion de l'équipement sportif marseillais Fontainieu (14e). Soit pas plus de 5 millions d'euros. Une paille dans les 2,6 milliards d'euros de budget du CD.

## Un appel « pour un pacte de solidarité métropolitaine. »

■ Faut de savoir pu encore débattre dans l'hémicycle métropolitain sur le sens à donner à cette nouvelle institution, le groupe « Pour une métropole coopérative » propose « un pacte de solidarité métropolitaine », « une vision bien plus ambitieuse que le pacte de gouvernance financier et fiscal qui devrait être élaboré ». Dans un communiqué, Marc Poggiale, conseiller métropolitain de Marseille, Patricia Fernandez, maire de Port-de-Bouc et Michel Illac, maire d'Ensuès-la-Redonne souhaitent « la création d'un observatoire des politiques métropolitaines permettant aux citoyens, aux usagers d'avoir un droit de regard et de proposition ». Tout en prenant « acte de la décision du Conseil constitutionnel », les élus

jugent que « la métropole a besoin de se mettre au travail et d'ouvrir une nouvelle page pour répondre aux préoccupations des habitants, des usagers, des forces vives de nos territoires, en orientant autrement le projet métropolitain », aujourd'hui tourné « vers la concurrence territoriale, la contraction budgétaire de l'action publique, l'appel au privé et sa logique de rentabilité, la présidentialisation des décisions ».

Ce nouveau groupe entend ainsi « renforcer le champ d'initiative des communes, défendre l'acquis des politiques urbaines solidaires et d'accès aux biens communs et investir toute la gestion métropolitaine, afin de répondre aux attentes de nos concitoyens ».